

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*
*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : 20/11/2014 Dossier complet le : 28/11/2014 N° d'enregistrement : 2014 - 0653

1. Intitulé du projet

Extension d'un établissement logistique à TILLOY LES MOFFLAINES

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SION supérieure ou égale à 10 000 m² et inférieure à 40 000 m² 6° Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	L'extension envisagée est de 22 906 m² de surface de plancher dont 22 109 m² d'entrepôt et 797 m² de bureaux, soit un total de 22 906 m² dont 700 m² de bureaux en étage Les voiries internes créées ne seront que des voiries lourdes. Hors parking, ces nouvelles voiries développeront 955 mètres mais l'extension aura pour effet de détruire 700 mètres de voiries existantes, soit un bilan positif de 255 mètres de nouvelles voiries lourdes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en l'agrandissement d'une plate-forme logistique avec extension foncière, création de cellules de stockage réfrigérées, de quais et de locaux sociaux supplémentaires. Les circulations internes, parkings et accès seront remaniés à cette occasion.

4.2 Objectifs du projet

Depuis quelques temps, la SCAPARTOIS a engagé une réflexion de mise à niveau de son infrastructure logistique vu sa forte croissance, tant en volumes qu'en nombre de points de livraisons. Pour répondre à ses besoins, elle souhaite inscrire sa stratégie sur une mutation de son exploitation en plusieurs phases qui s'étaleront sur plusieurs années, selon l'avancement des réflexions et l'évolution réelle de son activité.

Pour cela, il est envisagé dans un premier temps d'agrandir le site en intégrant une parcelle d'environ 30 000 m² sise au Sud-ouest. Les modifications rendues possibles avec cette parcelle sont décrites dans le paragraphe suivant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'évolution du site sera la suivante :

- Construction de deux cellules frigorifiques d'environ 5 400 m² chacune dénommées cellules 9 et 10 et relevant de la rubrique 1511 de la nomenclature des ICPE
- Construction d'un quai réfrigéré d'environ 5 980 m² dénommé cellule 11, communiquant avec les deux cellules frigorifiques mentionnées ci-dessus et avec une cellule existante. Ce quai réfrigéré relève également de la rubrique 1511 de la nomenclature des ICPE.
- Construction d'un quai sec de 4 300 m² dénommé cellule 12, communiquant avec deux cellules existantes et relevant de la rubrique 1510 de la nomenclature des ICPE
- Aménagement d'un parking Poids Lourds de 35 places sur l'extension de 30 000 m² au Sud-ouest
- Construction de nouveaux locaux techniques et sociaux

Les travaux sont prévus à partir de début 2015 (dès l'acceptation du permis de construire et l'avis favorable de la préfecture quant à la réglementation ICPE) pendant une dizaine de mois. Le planning initial prévoit le début des travaux le 15 janvier.

A noter que les cellules de stockage et les quais sont destinés à transférer une activité déjà existante sur site mais se déroulant dans un bâtiment devenu obsolète.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lorsque les travaux seront achevés, les modifications les plus perceptibles seront le paysage et le flux des PL. Le nombre de PL n'augmentera pas mais leur circulation sera modifiée avec une entrée et une sortie unique, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les travaux nécessiteront la mise en place de nouvelles voiries et de nouveaux collecteurs pour les eaux de pluie. Le chantier sera mis à profit pour améliorer l'infiltration des eaux pluviales se déroulant dans un bassin au Nord du site.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est soumis à autorisation d'exploiter (arrêté DAGE/BPUP/IC-GM n°2011-241 du 07/11/2011). Le projet, après concertation avec les services de la DREAL, a fait l'objet d'un porter à connaissance déposé en préfecture mi-October.

Un permis de construire a été déposé à la mairie de Tilloy les Mofflaines à la même date.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour savoir si une étude d'impact doit être jointe au dossier de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
1/ superficie foncière actuelle	1/ 176 917 m ²
2/ superficie bâtie actuelle	2/ 63 000 m ²
3/ superficie bâtie projetée	3/ 22 906 m ² dont 700 m ² de bureaux en étage
4/ superficie foncière après extension	4/ 210 379 m ²
5/ superficie bâtie après extension	5/ 85 000 m ² environ
6/ nouveau parking Poids Lourds	6/ 35 places
7/ longueur de voirie lourde créée	7/ 955 mètres moins 700 mètres détruites, soit une création de 255 mètres
8/ nombre de places de parking Véhicules Légers créés	8/ 119 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

6 rue Nicéphore NIEPCE
ZI ARRAS Est
62217 TILLOY LES MOFFLAINES

Les coordonnées géographiques indiquées sont celles du milieu de l'extension.

Coordonnées géographiques¹

Long. 68 ° 66 ' 06 " 74

Lat. 702 ° 09 ' 18 " 51

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

arrêté d'autorisation d'exploiter du 07/11/2011

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les constructions prévues auront lieu à la fois sur notre emprise foncière actuelle et sur l'extension foncière de 30 000 m² au Sud-ouest. Cette extension était autrefois occupée par un centre d'incinération dont il subsiste quelques bâtiments qui seront démolis. Elle a fait l'objet d'un diagnostic de pollution de sol et d'un relevé écologique afin de déterminer sa sensibilité environnementale.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de Tilloy les Mofflaines approuvé le 08/02/2008 et modifié le 10/12/2010. Le règlement applicable est celui de la zone UE.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic environnemental a été établi en 2013 par KALIES. Le terrain de l'extension a été réhabilité suite à l'arrêt de fonctionnement de l'incinérateur et les terres restant en place ne sont pas incompatibles avec l'usage prévu.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation d'eau potable n'augmentera pas, notre effectif restant le même.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise l'équilibre entre les déblais et les remblais. Les terres excédentaires seront remises en place sur l'extension en créant un merlon autour du futur parking PL.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. ci-dessus
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La société SOREPA a réalisé un diagnostic écologique sur l'extension de 30 000 m ² . Aucune sensibilité particulière n'a été trouvée. La frange arborée en bordure de parcelle sera conservée car elle joue un rôle de continuité écologique et elle permettra également de dissimuler les nouvelles constructions.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les PL transitant sur notre site sont des sources mobiles de bruit. C'est pour cette raison qu'un merlon sera constitué en périphérie du futur parking PL. Les nouvelles installations techniques (groupes froids) seront disposées dans un local en maçonnerie, les compresseurs seront installés sur socles anti-vibratiles. Des écrans acoustiques seront disposés devant les aérocondenseurs situés à l'extérieur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. ci-dessus mesures compensatoires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation de surfaces étanches (parking, voiries, toitures) entraînera une augmentation du volume d'eaux pluviales collectées. Le futur réseau se greffera sur l'ancien en apportant non seulement les modifications nécessaires mais aussi des améliorations (augmentation de la superficie d'infiltration). Les eaux pluviales sont préférentiellement infiltrées. En cas d'épisode pluvieux important, une surverse aura lieu dans le réseau communal.
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La production de déchets restera similaire à celle d'aujourd'hui.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que notre projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact car l'extension de notre plate-forme se déroulera sur un terrain ne présentant aucune sensibilité environnementale. Il permettra la mise en place de cellules frigorifiques mieux isolées que les actuelles et l'exploitation de groupes frigorifiques moins énergivores que les actuels. La consommation d'eau, les rejets atmosphériques et la production de déchets seront inchangées.

Enfin, la restructuration des flux de Poids Lourds rendue possible grâce à l'aménagement du parking visera à fluidifier le trafic dans et autour de notre établissement, sur les axes routiers environnants, améliorant ainsi la sécurité routière locale. Ce nouveau parking Poids Lourds, tout comme nos parkings actuels, ne sera pas accessible au public. Le nombre de places actuelles est de 55 (30 en attente et 25 en parking) pour les Poids Lourds et de 333 pour les Véhicules Légers. Après extension, il existera 35 places en attente, 35 places de parking tracteurs, 24 places de parking pour les remorques et 5 places de parking court terme, soit 99 places dédiées aux Poids Lourds. Le bilan est donc de $99 - 55 = 44$ nouvelles places pour les Poids Lourds. Le nombre de places de parking Véhicules Légers sera de 452 après extension, soit une création de 119 places. Le nombre de places créées aussi bien pour les Poids Lourds que pour les Véhicules Légers est donc limité. Les places de parking Véhicules Légers ne seront pas non plus accessibles au public.

Nous rappelons pour conclure que l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement a été consultée au début du projet; sur la base de celui-ci, il nous a été demandé de déposer un porter à connaissance en préfecture et non pas de rédiger une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter, ce qui implicitement nous dispensait de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
relevé faune-flore effectué par SOREPA sur l'extension de 30 000 m²

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

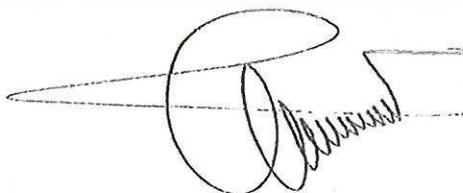
Fait à

TILLOY LES MOFFLAINES

le,

27/11/2014

Signature

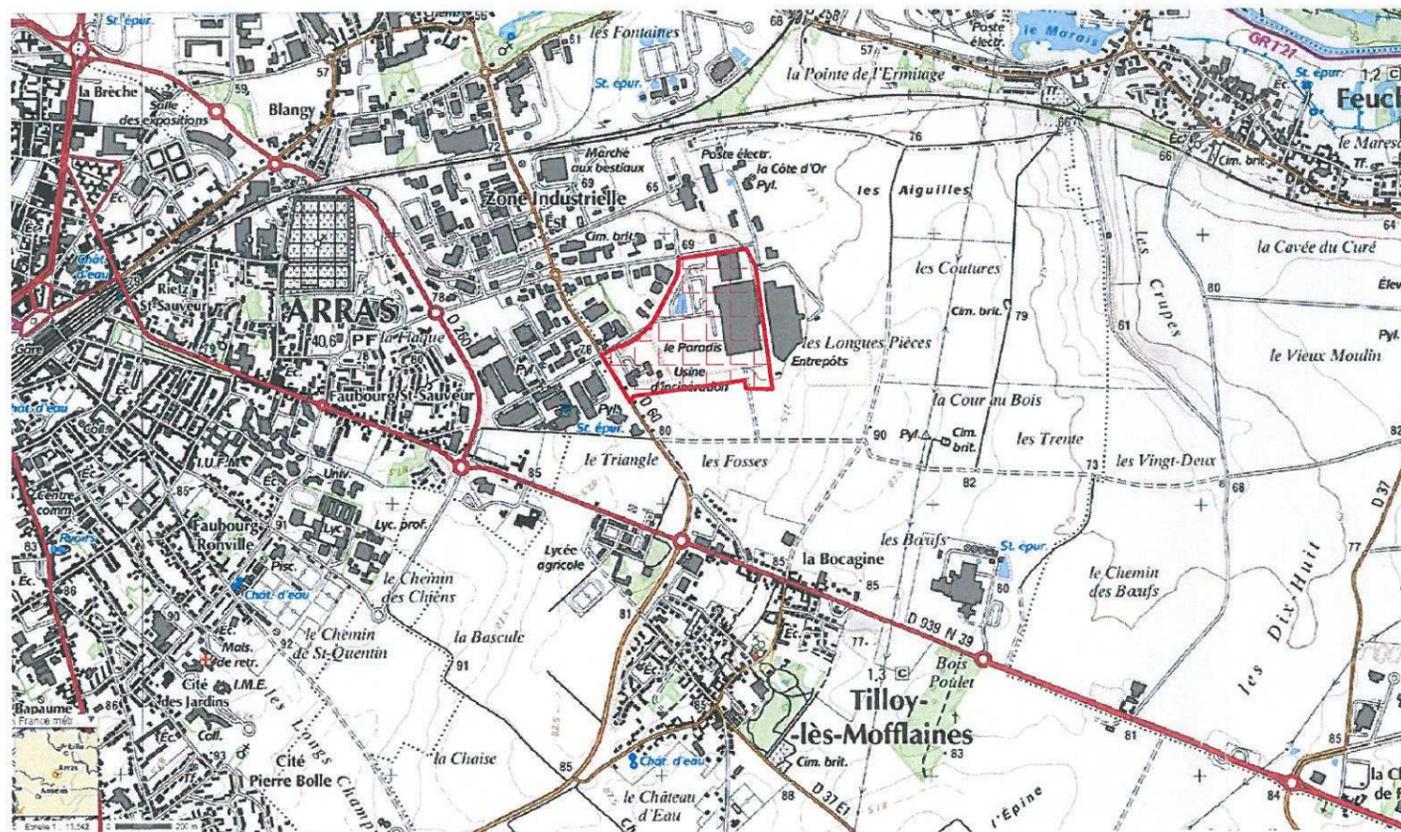


EXTENSION DU SITE DE SCAPARTOIS
Rue de NIEPCE - ZI N°4 ARRAS EST
62217 - TILLOY LES MOFFLAINES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DE SITUATION

Annexe 2



DEMANDEUR



SARL TILLOY
6, rue Nicéphore NIEPCE
62217 - TILLOY LES MOFFLAINES

ARCHITECTE



S.A.G.L.
GALLOIS - LANTEZ Architectes Associés
22 rue DELAMBRE - 75014 PARIS
Tel. +33 (0)1 56 54 33 99
www.sagl.net

PROMOTEUR CONSTRUCTEUR



B.E.G. INGENIERIE
rue Henri POINCARÉ
BP 6215
45062 ORLEANS cedex 2
+33 (0)2 38 51 56 22

I.C.P.E.



BIGS
22, rue DELAMBRE
75014 PARIS
+33 (0)1 40 52 53 05

B.C.-SPS



QUALICONSULT
Les Miroirs du Lac
377, rue Jules GUESDE
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
+33 (0)1 00 00 00 00

AFFAIRE **1448**

PHASE **PC**

ECH. : 1/25000

DATE : 14/10/2014

DESSIN PAR : NB

VERIFIE PAR : --

PC1

INDICE -

Annexe 3 - 2

EXTENSION DU SITE DE SCAPARTOIS
Rue de NIEPCE - ZI N°4 ARRAS EST
62217 - TILLOY LES MOFFLAINES

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PAYSAGE LOINTAIN

TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN



PC8 - 1



PC8 - 2

PC8 - (REPERAGES SUR PC2-1)

PC8 - 3

PC8 - 4



DEMANDEUR



SARL TILLOY
6, rue Nicéphore NIEPCE
62217 - TILLOY LES MOFFLAINES

ARCHITECTE



S.A.G.L.
GALLOIS - LANTEZ Architectes Associés
22 rue DELAMBRE - 75014 PARIS
Tel. +33 (0)1 56 54 33 99
www.sagl.net

PROMOTEUR CONSTRUCTEUR



B.E.G. INGENIERIE
rue Henri POINCARE
BP 6215
45062 ORLEANS cedex 2
+33 (0)2 38 51 56 22

I.C.P.E.



BIGS
22, rue DELAMBRE
75014 PARIS
+33 (0)1 40 52 53 05

B.C.-SPS



QUALICONSULT
Les Miroirs du Lac
377, rue Jules GUESDE
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
+33 (0)1 00 00 00 00

AFFAIRE 1448

ECH. : 1/25000

PHASE PC

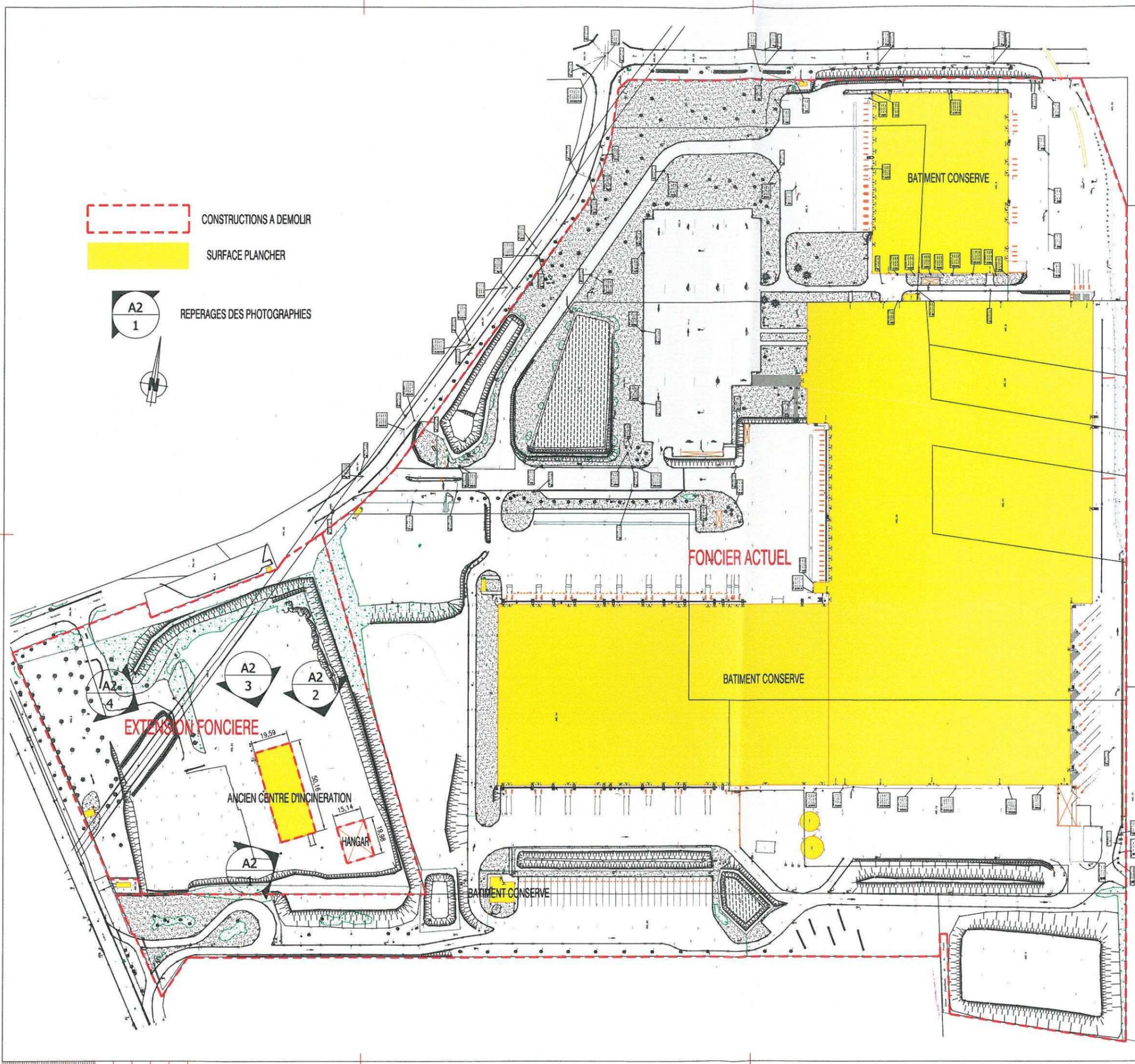
DATE : 14/10/2014

DESSIN PAR : NB

VERIFIE PAR : -

PC8

INDICE =



AVERTISSEMENTS :

1. PROPRIETE INTELLECTUELLE - Ce document est la propriété de SAGL. A ce titre il est protégé par les droits d'auteurs conformément au Code de la propriété intellectuelle.
2. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE - Ce document est exclusivement élaboré dans le cadre réglementaire des différentes demandes d'autorisations : permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable. Ce document ne peut constituer un document d'appel d'offres. Au même titre, il ne peut être considéré comme un plan d'exécution.
3. APPEL D'OFFRES ET MARCHES DE TRAVAUX - Ce document est exclusivement élaboré dans le cadre d'un appel d'offres. Les informations contenues dans ce document sont données à titre indicatif. Il appartient à l'homme de l'art d'informer l'architecte de toutes contradictions ou anomalies et modifications qui s'avèreraient nécessaires au bon fonctionnement et à la tenue dans le temps des ouvrages et équipements dans le respect des règles en vigueur. A ce titre, il ne peut être considéré comme un plan d'exécution. Dans le cadre du marché de travaux l'entrepreneur s'engage à fournir ses plans d'exécution pour visée de l'architecte et approbation du bureau de contrôle.

Annexe 4-1

Z:\14001448 SCAPARTOIS\07 PC ICPE\ICPE\1448 SCAPARTOIS_PD_COMPLEMENT DREAL.dwg

EXTENSION DU SITE DE SCAPARTOIS
Rue de NIEPCE - ZI N°4 ARRAS EST
62217 - TILLOY LES MOFFLAINES

DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR

ANNEXE 1

PLAN MASSE DES BATIMENTS A DEMOLIR

DEMANDEUR
SARL TILLOY
62217 - TILLOY LES MOFFLAINES

ARCHITECTE
S.A.G.L.P.
GALLOIS - LANTZ Architectes Associés
22 rue DELAMBRE - 75014 PARIS
Tel. +33 (0)1 56 54 33 99
www.sagl.net

PROMOTEUR CONSTRUCTEUR
BEG
B.E.G. INGENIERIE
rue Henri POINCARÉ
BP 6215
45062 ORLEANS cedex 2
+33 (0)2 38 51 56 22

I.C.P.E.
BIGS
BIGS
22 rue DELAMBRE
75014 PARIS
+33 (0)1 40 52 53 05

B.C.-SPS
QUALICONSULT
Les Miroirs du Lac
377, rue Jules GUESDE
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
+33 (0)1 00 00 00 00

AFFAIRE 1448

ECH. : 1/1000

PHASE PC

DATE : 14/10/2014

DESSIN PAR : - NB

VERIFIE PAR : -

PC27-A1

INDICE

